



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni le 30 septembre 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Admission en non-valeur 2024

Thème : Finances

Service : Finances

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise, Adjoints

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

RAPPORTEUR : Aline TRUILHÉ

I - Exposés des motifs

Le budget de la commune fait apparaître, pour les exercices 2010 à 2023, que des créances n'ont pu être recouvrées. Le comptable public demande leur admission en non-valeur et par suite la décharge du compte de gestion des sommes portées auxdits états. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables.

Présentation en admission en non-valeur	Exercice concerné	Montant
Liste n° 6177730133		3 050,61
Détail par année	2010	517.20
	2014	897.00
	2017	56.56
	2018	261.90
	2019	187.51
	2021	78.75
	2022	908.25
	2023	143.44
Liste n° 6133990133		2 407.71
Détail par année	2011	1 239.49
	2012	81.00
	2013	81.00
	2014	80.25
	2015	131.50
	2016	120.00
	2017	23.83
	2018	88.85
	2019	267.14
	2020	179.90
	2021	88.25
	2022	26.50

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu les états de demande d'admission en non-valeur n° 6177730133 s'élevant à 3 050.61€ et n°6133990133 s'élevant à 2 407.71€, transmis par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Agen,

Considérant que Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Agen a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès des débiteurs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à l'UNANIMITÉ, de

ADMETTRE : en non-valeur les titres de recettes portés sur les listes n° 6177730133 s'élevant à 3 050.61€ et n°6133990133 s'élevant à 2 407.71€.

DIRE : que ces crédits sont inscrits au budget 2024 de la commune, articles 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Frédéric SAINT-BÉAT

Mme Pascale LUGUET